

Mairie de Malataverne

Drôme

**Délibérations de la séance du Conseil Municipal  
du mercredi 25 mars 2026 à 19h00**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 25 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Présents : 18**

**Procurations : 1**

**Absents excusés : 1 absents non excusés : 0**

**Date de la convocation : le 20 mars 2026**

**Etaient Présents :** ALLIEZ-EYGUESIER Véronique, DURAND-ESPIC David, MAGNAC Virginie, DELAHAYE Laurent, FLORIT Aude, BOURGEOIS Ludovic, PASTOUREL Hélène, GUALANO Nicolas, LERMYTTE Céline, ROUVEURE Pascal, EL AROUSSI Amal, BRESSON Bernard, COURBIERE Marcelina, BOURRET Thierry, GUITTON-GLEIZE Aurélie, COMPANYY Ludovic, FROMENT Adrien, PESSEMESE Justine.

Monsieur Sergen ATICI donne pouvoir à Monsieur Adrien FROMENT

**Secrétaire de séance :** Aude FLORIT

**1-26-17 Délibération portant approbation du marché public du Foyer de MALATAVERNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le, et fixant à, la date limite de réception des offres au marché 13 février 2026 à 12h00.

Vu l'avis de la commission « Marchés à procédure adaptée, dite commission « MAPA », mise en place par la Commune de Malataverne, **réunie le 5 mars 2026.**

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2025 et en RAR en 2026 ;

Madame le Maire informe qu'à l'issue de l'ouverture des plis du dossier de consultation :  
**5 offres ont été reçues**

1. BATA ARCHITECTURE
2. ARMAND COUTELIER
3. ECOARCHI
4. AGC CONCEPT
5. ESPACE26

Rappel des critères d'attribution :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-VALEUR TECHNIQUE	40.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %
3- Délai de réalisation	20.0 %

A l'issue de la CAO, l'entreprise AGC concept est arrivée en première position 1<sup>ère</sup>. Le montant du marché : 102 525 euros HT soit 123 030 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des votants, (2 Abstentions et 17 pour)

- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** à l'attribution du marché « FOYER COMMUNAL » telle que présentée,
- **DE VALIDER** l'avis de commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », en date du 5 mars 2026, et d'attribuer tel qu'indiqué ci-dessus le marché susvisé,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant avec l'entreprise AGC concept ; ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 25 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication par voie d'affichage.  
Affiché le : 25 mars 2026

Le Maire,  
Véronique ALLIEZ-EYGUESIER

